

*Mesdames, Messieurs, les Élus, Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux,*

A force d'entendre, à la radio, dans des réunions publiques ou privées, à force de voir à la télévision des reportages censés nous informer au mieux sur le problème de l'énergie, de l'écologie, du réchauffement climatique et plus spécifiquement sur la question de l'énergie électrique produite par des aérogénérateurs appelés éoliennes, à l'initiative de Madame la Sénatrice Anne-Catherine Loisier, nous avons voulu, avec force, qu'un scientifique de très haut niveau nous explique, une fois pour toute, ce qu'il en est de ces questions.

Étant entendu que l'ouvrage qui en résulterait devrait être lisible par tout le monde.

Monsieur Marc Halevy, éminent scientifique spécialiste de la physique des systèmes complexes, a accepté de nous expliquer, dans des termes simples, de quoi il s'agissait et nous le remercions vivement, ici, d'avoir bien voulu partager avec nous, sa connaissance de ces questions.

Cet ouvrage, purement scientifique, mais dans le langage de tous les jours, sans jargon ni mathématique, explique donc les lois ou les principes immuables qui régissent notre planète et contre lesquels l'homme ne peut rien. Notamment les deux principes de la thermodynamique largement expliqués dans son texte.

L'homme peut changer ses propres lois mais pas celles de la Nature.

Pour ma part, les projets éoliens qui fleurissent un peu partout dans notre communauté de communes m'ont conduit à étudier, avec mon regard double d'ingénieur mais aussi de père de famille responsable, de quoi il s'agissait, puis de partager, en quelques pages ce constat avec vous.

En faisant cela, je pense et j'espère sensibiliser mes compatriotes décideurs et leur ouvrir les yeux sur cette « mode » de vouloir, à tout prix, produire de l'électricité avec des aérogénérateurs industriels que nous appellerons éoliennes dans la suite de ce bref exposé.

## **Objectif de l'Éolien**

Il y a 2 sortes d'objectifs :

- Ceux qui sont ostensiblement affichés
- Ceux qui correspondent à la réalité

### **1/ Objectifs affichés (pour la galerie)**

La COP21 a fixé la limite du réchauffement climatique à maximum 2 ° C.

***Pour ce faire, il faut impérativement réduire nos émissions de CO2.***

En France, la production d'électricité est déjà décarbonnée à hauteur de 94 %. Il reste seulement 6 % de production émettrice de CO2.. Soit 0,12 % de la totalité des émissions mondiales !

Il est donc particulièrement curieux de constater qu'on envisage de réduire nos émissions de CO2 en s'attaquant majoritairement à une source qui en produit très peu. Il y a là une logique qui nous échappe a-priori.

Ce n'est pas l'homme qui décide de provoquer le vent. Quand celui-ci est manquant, il n'y a pas de production électrique par l'éolien et, pour des questions de satisfaction des abonnés, il faut alors enclencher les centrales pilotables au gaz, au fioul ou au charbon, fortement émettrice de CO2.

Je note par ailleurs, que nos émissions de CO2, en France, sont en constante augmentation depuis 2015, les éoliennes n'ont donc pas réglé le problème, bien au contraire : le problème se trouve donc ailleurs.

Sans parler du CO2 émis par la construction, l'édification, l'entretien, le démantèlement des éoliennes.

### ***Indépendance énergétique et réduction du déficit de notre balance commerciale***

Prenons simplement les chiffres : pour produire 1 MWh avec le nucléaire, on importe 1€ d'uranium. Pour produire le même MWh avec l'éolien, les importations s'élèvent de 20 à 30 €, ce qui dégrade notre balance commerciale.

### ***Consommer localement l'électricité, produire localement***

Il faut simplement savoir que cette affirmation méconnaît le fonctionnement de notre réseau électrique. Les déplacements frénétiques d'électrons n'obéissent pas à ce genre de principe.

L'électricité produite à Dijon sera acheminée par un réseau national et peut-être consommée à Biarritz ou ailleurs. Seule la chaleur produite localement peut être consommée localement.

### ***Profitez d'une ressource inépuisable***

Nous sommes d'accord, le vent qui provient en réalité de l'ensoleillement est une ressource inépuisable. Mais pas la transformation ou plutôt le convertisseur (rayons solaires → courant électrique alternatif)

On confond, à dessein, l'énergie primaire qui est le vent (un carburant gratuit) avec le résultat obtenu par les émissions du convertisseur (le moteur) qui est l'éolienne et qui exige la consommation de grandes quantités de ressources non renouvelables. De plus, le vent doit obligatoirement être couplé avec des autres énergies en l'occurrence le pétrole pour avoir une chance de produire de l'électricité. En clair, si nous n'avions plus que des éoliennes, on ne pourrait plus fabriquer, transporter, mettre en place, entretenir et démanteler d'autres éoliennes !

### ***Créer des emplois***

La filière éolienne crée des emplois, mais surtout à l'étranger car les éoliennes sont fabriquées à l'étranger (Allemagne et Chine). Toutefois, au niveau français, elle est faiblement créatrice d'emplois de maintenance mais l'éolien est surtout macroscopiquement destructeur d'emplois dans les autres secteurs économiques (autres énergies, tourisme, etc...).

## **2/ Objectifs Réels**

Le puissant lobby pseudo écologiste mais réellement anti-nucléaire a fait pression, en France comme en Allemagne ou ailleurs, pour qu'on remplace le nucléaire par des énergies renouvelables (qui ne le sont pas comme expliqué plus haut).

C'est la raison fondamentale, en réalité, qui prévaut à notre politique énergétique électrique.

Père de nombreux enfants et grand-père, je n'ai pas du tout envie de subir une catastrophe nucléaire ou d'être contaminé par des déchets ionisants. Cela étant dit, il convient de faire un point sur la dangerosité du nucléaire et des autres solutions.

Il y a eu 2 catastrophes nucléaires majeures dans le monde : Tchernobyl en 1986 en Ukraine (ex URSS) et Fukushima en 2011 au Japon. (Three Mile Island en 1979 est considéré, par la communauté scientifique, comme un accident aux conséquences maîtrisées).

La première catastrophe résulte d'une succession d'erreurs humaines allant jusqu'à la neutralisation des systèmes de sécurité, couplé au choix politique local de faire du "bon marché" et d'éliminer les enceintes de protection. La seconde est la résultante d'un tsunami provoqué par un séisme.

En France, nos centrales sont surveillées par l'ASN, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui est un organisme constitué d'ingénieurs et de techniciens parmi les plus compétents au monde. Contrairement à ce que pensent les pseudo écologistes, ils mènent la vie dure aux responsables des centrales et on peut leur faire confiance.

Le risque zéro n'existe pas mais depuis que le Général de Gaulle a décidé de nous équiper avec des centrales nucléaires, il n'y a jamais eu, en France, d'accident nucléaire grave.

On peut comparer le problème du risque nucléaire à celui de l'accident d'avion. Bien que ce dernier soit le moyen de transport le plus sûr, c'est celui qui « cristallise » toutes les peurs car l'avion provoque un nombre important de victimes en un seul accident alors que les accidents de voiture, qui provoquent beaucoup plus de victimes annuellement, passent inaperçus...sauf au moment des statistiques !

Les centrales à charbon européennes et notamment allemandes sont effectivement autrement plus dangereuses. On estime à 23 000 morts par an en Europe du fait des rejets de particules et d'oxyde d'azote de ces centrales au charbon dans l'atmosphère. (Le Monde du 07/07/2016).

En plus des particules fines, une centrale à charbon rejette 1 000 g de CO2 dans l'atmosphère par kWh produit, une centrale nucléaire seulement de 10 à 20 g.

Chaque Allemand rejette 10t de CO2/an dans l'atmosphère contre 6t/an pour chaque Français.

En Allemagne, la capacité de production électrique pilotable (hors éolien et photovoltaïque) était de 100 GW en 2002. Après les suppressions des centrales nucléaires elle est toujours de 100 GW, mais c'est le gaz, pilotable, qui a remplacé le nucléaire ! L'éolien et le photovoltaïque, non pilotables, sont « en plus » !

Encore une fois, comme le souligne l'Académie des Sciences, cette politique stupide et néfaste nous empêche de mettre en œuvre de vraies solutions.

Du côté des pouvoirs publics et de certains politiques, on fait croire à l'opinion qui, en la matière, fait preuve d'une certaine crédulité, qu'ils font quelque chose pour la planète et que, grâce à l'implantation d'éoliennes, tout va aller mieux ! Cette fameuse énergie « renouvelable » étant un don du ciel, qui plus est gratuite !

Toujours du côté politique, il serait assurément beaucoup plus difficile d'exiger des mesures restrictives (donc impopulaires) mais dont le gain en émission CO2 serait infiniment plus pertinent.

Du côté des promoteurs éoliens, seule la rentabilité compte, je doute que bons nombres de ceux-ci, étrangers pour la plupart, n'obéissent à d'autres lois que celle du profit à tout prix. Les lobbies éoliens, très actifs, ont réussi, jusqu'à ce jour, par exemple, à faire voter par une assemblée nationale acquise à leur cause, la distance de 500 mètres minimum pour l'implantation d'une éolienne par rapport aux habitations, même pour une éolienne de 230 mètres de haut ! Les mêmes ont aussi fixé la caution constituée par un promoteur éolien pour le démantèlement d'une éolienne. Ici on ne fait pas le détail, c'est 50 000 € quel que soit la taille de l'éolienne, qu'elle mesure 50 mètres ou 230 mètres, le tarif est le même ! Ce qui pourrait faire sourire (pour l'instant) sachant pertinemment que ce montant représente moins de 10 % du coût qui sera nécessaire pour faire ce travail.

Je rappelle ici, outre le changement de destination fiscales des terres, en cas de défaillance de l'exploitant, on peut affirmer que, si le promoteur ne fait pas disparaître son parc, le propriétaire sera juridiquement responsable des dommages que les éoliennes demeurées en place pourront occasionner aux tiers et que, sauf à ce qu'il démantèle lui-même, la valeur vénale de ses terrains en sera irrémédiablement affectée. De plus, le propriétaire est responsable de l'élimination des déchets si l'exploitant s'abstient de le faire. Les drames sont à venir.

## Impacts des Éoliennes

Je ne reviendrai pas sur l'impact énergétique et écologique largement expliqué dans l'ouvrage de Marc Halevy. On retiendra qu'une éolienne :

- n'améliore en rien nos émissions de CO2
- consomme beaucoup plus de ressources qu'elle n'en produira jamais,
- est une catastrophe thermodynamique

Mais c'est aussi :

### ***Une erreur stratégique.***

Aujourd'hui, les engagements pris par notre pays sur ce mode de production sont de 100 Md\$ (tarif de rachat). Cela correspond au respect de tous les engagements pris auprès des acteurs de la filière et des bénéficiaires des contrats. C'est aussi le coût historique d'installation du parc nucléaire français. Cela fait réfléchir !

Tout cet argent est irrémédiablement perdu et il ne pourra jamais servir à d'autres choses qui auraient pu consister à trouver de vraies solutions mais surtout à faire de vraies économies.

### ***Une erreur dispendieuse.***

La Cour des Comptes, dans son rapport du 18/04/2017, pointe l'échec total et ruineux de cette politique des énergies (appelées à tort) renouvelables.

### ***Une faute contre les habitants***

Les nuisances acoustiques, neurologiques, physiologiques ont fait l'objet de nombreuses alertes restées sans réponse. (Académie de Médecine du 9 Mai 2017).

### ***Une erreur de gestion de notre patrimoine immobilier et touristique***

Il suffit de demander aux acteurs touristiques, aux hôteliers, aux restaurateurs grands et petits, aux commerçants, aux développeurs de chambres d'hôtes s'ils voient d'un bon œil la prolifération de ces machines.

Un seul exemple, un projet refait actuellement surface pour installer des éoliennes en co-visibilité du... Mont Saint Michel

A quand des éoliennes sur le Champ de Mars !

Et localement, projets à côté de l'Abbaye de Fontenay, à Alésia, à côté de la Butte de Thil, au lac de Saint Agnan etc...

### ***Une erreur dramatique de sous-évaluation des pertes de valeurs immobilières***

Qui peut croire, un seul instant, que la valeur d'une maison ne sera pas impactée par la proximité d'une ou plusieurs éoliennes. Sûrement pas les tribunaux qui ont condamnés les vendeurs à minorer la valeur d'un bien vendu pour avoir « omis » l'existence de projet éolien dans le secteur... Certains s'accordent à dire que cette valeur chute de 20 à 50 % quand par chance le bien se vend... Dans chaque commune, des retraités comptent sur la vente de leur seul bien, la maison, pour payer la maison de retraite où ils pourront finir leurs jours dans des conditions décentes.

### ***Une faute contre la faune et la flore***

Les médias nous rabâchent les oreilles sur la disparition des abeilles, des passereaux, etc...comme si nous, qui vivons en milieu rural n'avions rien remarqué ! Dans notre secteur, nous sommes en présence, une bonne partie de l'année, de milans royaux ; de nombreux témoignages et photos géo localisées en attestent, des nids sont connus et identifiés. En période migratoire, ce sont des milliers de ces rapaces et de très nombreuses grues cendrées qui

survolent notre région. Imaginons, de nuit, par temps de brouillard, les conséquences pour ces vols de la traversée d'un parc éolien...

Certaines communes dont Lacour d'Arcenay sont situées au sein du parc du Morvan. Ce qui était un critère fiable et rassurant pour le choix d'une habitation ou d'une résidence secondaire risque de ne plus l'être. La position du Parc du Morvan au sujet de l'implantation d'aérogénérateur (grand éolien) est inadmissible. Ce sont les gardiens du temple qui acceptent lâchement qu'on le pille en laissant un boulevard aux promoteurs éoliens ! Les paysages, les magnifiques forêts, la faune, la flore, les lacs, Saint Agnan, les habitants éberlués ne pèsent rien devant l'acharnement des barbares de l'éolien.

La mode éolienne passera mais son impact dévastateur restera et nos enfants ne verront plus ce que nous aurons vu.

Tous ces arguments, qui relèvent du bon sens et d'un minimum de capacité d'analyse et d'observation, sont balayés d'un revers de main par les promoteurs alliés au pouvoir public. Comment font-ils pour convaincre ceux qui écoutent le chant des sirènes ou forcer les récalcitrants ?

### ***L'argument des activistes éoliens est exclusivement financier***

Dans le monde merveilleux et déconnecté de l'éolien, on facture à un coût prohibitif l'électricité produite que le distributeur ait, à cet instant, des besoins ou non (l'électricité ne se stockant pas), puis, ce même distributeur qui est contractuellement obligé d'acheter cette électricité même s'il n'en a pas besoin, répercute ce surcoût via la CSPE que chacun peut voir dramatiquement croître sur sa facture d'électricité. Puis, histoire de mettre tout le monde dans sa poche, redonne de la main droite des miettes, via la fiscalité de l'éolien, aux différentes entités administratives : Région, Département, EPCI, Communes (sous réserve des choix fiscaux).

Voyant les dotations de l'état se réduire d'années en années, ainsi que d'autres ressources fiscales, certains d'entre vous, mal informés, ont considéré, pour le bien de leur commune, que cet argent qui « tombait du ciel » était une opportunité à saisir absolument. Certains, fort heureusement plus rares, ont jugé à tort que, si leurs intérêts personnels pouvaient en plus se conjuguer avec les intérêts des communes qu'ils administraient, ce serait, en quelque sorte, le Jack Pot ! (sans commentaire).

Mais revenons à notre fiscalité « incitative »

La Communauté de Communes de Terres d'Auxois (CCTA) est constituée par le regroupement de 3 Communauté de Communes :

- Communauté de Communes de La Butte de Thil
- Communauté de Communes de Semur en Auxois
- Communauté de Communes de Vitteaux

Elle regroupe désormais 77 communes.

Si les 3 Communautés de Communes originelles avaient toutes choisi la fiscalité additionnelle, l'EPCI a choisi, quant à elle, la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Les sociétés exploitantes de parcs éoliens doivent s'acquitter auprès des collectivités territoriales concernées de divers taxes et impôts dont, notamment :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- la contribution économique territoriale (CET), laquelle est composée de :
  - la cotisation foncière des entreprises (CFE)
  - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le régime des impositions perçues par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU), prévu par l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est défini à l'article 1379-0 bis du même code.

Il se déduit de ces textes que, lorsqu'il a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), un EPCI perçoit, s'agissant des recettes fiscales issues de l'activité éolienne :

- la totalité de la CFE ;
- la totalité de la part de CVAE revenant au bloc communal (soit 26,5% <sup>1</sup>) ;
- la totalité de la fraction d'IFER revenant au bloc communal (soit 70 %) ;
- une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties en cas de vote d'un taux additionnel <sup>2</sup>.

S'agissant de cette dernière taxe, dont il ne fait pas de doute qu'elle s'impose aux éoliennes terrestres en application des articles 1380 et 1381, 1° du code général des impôts (v. CE, 31 décembre 2008, SA La Compagnie du Vent, n° 307966, mentionné aux Tables), l'article 1399, I dudit code prévoit qu'en principe, « toute propriété foncière, bâtie ou non bâtie, doit être imposée dans la commune où elle est située ».

*Dans le cas du régime de la fiscalité professionnelle unique, l'EPCI perçoit l'intégralité de la fiscalité éolienne (sauf la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties).*

Le fait de privilégier la captation et la concentration des ressources fiscales au niveau des EPCI résulte d'une volonté politique profondément ancrée de regroupement, partant de la multiplicité, singulièrement française, du nombre de nos communes. Il est peu probable que le phénomène s'inverse.

Le législateur a prévu un mécanisme optionnel de redistribution d'une partie des ressources de la communauté de communes et un mécanisme de compensation obligatoire des dépenses et recettes dès qu'une situation change en terme de compétence ou de fiscalité afin de pallier la perte de fiscalité pour les communes concernées, directement ou non, par l'implantation de projets éoliens.

1/ Le premier mécanisme est l'institution de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) qui est facultative. À la connaissance du soussigné, la communauté de communes des Terres d'Auxois n'a pas retenu cette possibilité de redistribution d'une partie de ses ressources aux communes. Si la CCTA le décidait ultérieurement, il faudrait une majorité aux 2/3 et cette redistribution devrait prioritairement respecter des critères de rééquilibrage social entre les communes. Autrement dit, comment 2/3 des élus seraient favorables à une redistribution de richesses liée à l'exploitation d'éoliennes alors que dans leur grande majorité ils se sont déclarés contre ces projets ; et comment respecter les critères d'équilibre social lorsque les communes favorables à l'installation d'éoliennes sur leur territoire font, pour certaines, déjà partie des plus riches par habitant.

2/ L'autre mécanisme concernant la fiscalité intercommunale consiste dans l'attribution de compensation, conformément à ce que prévoit le V - 5° - 1 de l'article 1609 nonies C du CGI. Pour les seuls projets existants avant le 1er Janvier 2017, et conformément à ce que prévoit la législation, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, rend un rapport sur l'évaluation du montant des charges et ressources transférées la première année d'existence d'un EPCI ainsi que lors de chaque transfert de charge ou ressource ultérieur. Ce mécanisme de compensation ne concerne donc que les projets en exploitation avant la création de la nouvelle CCTA, le 1er janvier 2017, et non tous les nouveaux projets depuis cette date.

---

<sup>1</sup> Le produit de la CVAE est réparti entre les différents niveaux de collectivités territoriales de la manière suivante :

- les communes et les EPCI reçoivent 26,5 % de la CVAE due au titre de la valeur ajoutée imposée sur leur territoire ;  
- les départements et les régions reçoivent respectivement 23,5 % et 50 % de la CVAE due au titre de la valeur ajoutée imposée dans chaque commune de leur territoire. (v. BOI-CVAE-LIEU-20160617)

<sup>2</sup> v. BOI-ANNX-000448-20160617, ANNEXE - IF - Répartition des principaux impôts directs locaux entre les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Pour d'éventuels futurs projets, certains d'entre vous au fait de ces questions, ne manqueront pas de faire état du projet de loi Lecornu qui fixerait l'attribution à une somme minimum de 20 % de l'IFER à la commune d'implantation. Toujours dans cette simple hypothèse spéculative, on comprendrait mal que ce même dispositif, destiné à « encourager » les communes ne soit pas étendu aux communes avoisinantes impactées, réduisant d'autant la portée de cet apport financier.

Mais certains élus rencontrés (pour ne pas dire la plupart), directement impactés par les futurs projets, pensent bien faire entendre leurs voix si le sujet venait sur la table. Il est, en effet juste, que toutes les communes impactées par un projet - et cela peut aller très loin - bénéficient d'une part significative des sommes qui seraient (au conditionnel) reversées.

Je dirais que cette disposition qui consiste, en quelque sorte, à utiliser le dicton « on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre », me paraît malsaine et peu respectueuse de nos élus locaux et des citoyens.

Mais l'aléa et l'imbroglie fiscal ne s'arrête pas là. Au niveau réglementaire, la loi de finance d'une année se vote d'année en année. C'est le principe d'annualité. Certes l'IFER pourra augmenter (il faudra d'abord augmenter la CSPE) mais il pourra aussi baisser. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, il était au total de 7,47 € par kW de puissance électrique installée.

Un autre aspect du problème vient encore compliquer cet hypothétique versement : c'est celui des installations d'éoliennes en limite de la CCTA. Par exemple, à Lacour d'Arcenay. Les communes limitrophes de la Communauté de Commune de Saulieu nous ont d'ores et déjà affirmées qu'elles envisageaient de faire entendre leurs voix car elles seraient très impactées.

Il est également probable que l'Etat, en quête permanente d'économie, ne décide, in fine, de réduire ses dotations à l'EPCI, « en compensation » de la fiscalité consécutive à l'implantation d'éoliennes.

Pour toutes ces raisons, le principal argument du promoteur éolien qui fait miroiter une manne miraculeuse aux élus locaux abusés pourrait bien, en fait, se terminer par tout au plus quelques centaines d'Euros, après des discussions clivantes aussi âpres que stériles et sans aucune garantie de durée.

L'autre raison « rabâchée » par le promoteur pour nous vendre ses éoliennes c'est le : « c'est bon pour la planète ». Sans commentaire...

## ALORS QUE FAIRE ?

Il n'y a pas, et il n'y aura pas, de solution technique miracle réglant notre problème énergétique. Marc Halevy vous démontre que c'est tout simplement et définitivement impossible.

Pardon d'être « terre à terre », mais comme tout gestionnaire, il faut d'abord analyser les centres de dépenses et les hiérarchiser. En fait, contrairement à nos gouvernants qui veulent réduire à marche forcée le CO2 là où on émet le moins, il faut réduire là où on émet le plus. Et cette démarche n'a de sens qu'au niveau de l'Europe pour ce qui nous concerne.

- Réduire la voilure en consommant moins et mieux, plus sobre et plus efficace et recycler davantage
- Réduction voire fermeture complète de toutes les centrales à charbon (1000 g de CO2 par kWh produit)
- Fabriquer de voitures qui consomment très peu. Devenir plus efficace
- Changer les moyens de transport en ville
- Favoriser le transport ferroviaire
- Changer en améliorant les méthodes de production industrielles
- Rénover et isoler les logements anciens privés et publics
- Développer nos forêts pour l'absorption du carbone
- Développer l'agriculture durable
- Favoriser l'hydraulique sous toutes ses formes en raison de son excellent Taux de Rendement Énergétique (TRE)
- Conserver le nucléaire existant (10 à 20 g de CO2 par kWh produit et un excellent TRE)

Je joins également à cet envoi, copie du rapport de l'Académie des Sciences du 19/04/2017

## CONCLUSION

Après la lecture du petit ouvrage de Marc Halevy, la corrélation entre Énergie et Écologie n'aura plus de secret pour vous.

Nous vivions tous, moi le premier, dans l'ignorance de ces questions pourtant fondamentales pour notre avenir et surtout pour celui de nos enfants.

J'ai essayé, par cette démarche globale, de vous faire prendre conscience, comme moi avant vous, des enjeux auxquels nous et nos enfants allons devoir faire face :

- L'accroissement inéluctable et important de la température moyenne (on oublie les 2° !)
- La raréfaction des ressources terrestres (80 % consommées en 150 ans !)
- L'augmentation anarchique et incontrôlée de la démographie : 10 Milliards de personnes en 2050.

Si vous avez eu la patience de me lire jusqu'ici mais surtout de lire l'ouvrage de Marc Halevy, vous êtes, je l'espère humblement, suffisamment informés pour prendre les bonnes décisions à votre niveau. Et vous arriverez à la même conclusion que moi, à savoir que produire de l'électricité à partir d'éoliennes est inutile, dispendieux et dangereux. Osons un jeu de mot douteux : l'électricité à partir d'éolienne ce n'est que du vent. ...

Comme on dit souvent, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Les campagnes faiblement peuplées comme notre CCTA comptant 16 000 habitants sont considérées comme des zones de « moindre résistance » par les pouvoirs publics. Aux vues de la faiblesse de notre pouvoir électoral, il conviendrait de rester le plus solidaire et lucide possible car demain comme aujourd'hui, on ne pourra compter que sur nous-mêmes.

Je me tiens à votre disposition pour qui voudrait dialoguer sur ces sujets fondamentaux. Vous pouvez me contacter par mail : [h.schick@lacourdesmirages.fr](mailto:h.schick@lacourdesmirages.fr)

Hervé Schick  
Président de Lacour des Mirages

*hervé à vous*

*Hervé Schick*